



Championnat de France Masters Féminin et Masculin Hockey Subaquatique

Le Puy en Velay, les 29 et 30 mars 2025

Sommaire

1. Présentation piscine La Vague Le Puy en Velay	1
2. Remerciements	2
3. Comité Organisateur	2
4. Commission Nationale	2
5. Déroulement du championnat	2
6. Règles du jeu :	3
7. Règlement de la piscine :	4
8. Bassin intérieur :	4
9. Hébergements :	5
10. Restauration :	5
11. Remise des récompenses :	6
12. Contacts Championnat de France :	6

1. Présentation piscine La Vague – Le Puy en Velay



La Communauté d'agglomération est heureuse de vous accueillir sur les 5800 m² intérieur et extérieur du centre aquatique La Vague.

La vague c'est 4 bassins intérieurs et 1 extérieur, 1 espace détente avec lits à bulles, jets massants et cascades, 1 espace aquatique avec toboggan de 75 m et 1 boule à vagues, 1 rivière à contre-courant, 1 pataugeoire, 1 fosse.

2. Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes, sans qui l'organisation de ce championnat n'aurait pu être possible et nous sommes particulièrement reconnaissant envers :

- Monsieur Laurent Wauquiez, conseiller spécial de la région AURA
- Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département
- Monsieur Michel Chapuis, Maire du Puy en Velay et président de L'Agglomération du Puy en Velay
- Monsieur Eric Claisse, le Commissaire en charge de la compétition.
- Les bénévoles pour la mise en place du matériel et leur présence tout le long de ce week-end de championnat.

3. Comité Organisateur

Le Club organisateur est le Vulcains Sub Vellave (VSV) sous l'autorité de la Commission Nationale de Hockey Subaquatique qui a programmé et défini l'évènement. Le comité d'organisation est piloté par le président du club, Yoann Castella et les responsables de la section Hockey, Didier Regaldo et Alexandre Crouail. Les bénévoles du VSV participent à l'organisation de l'évènement.

4. Commission Nationale

- Dominique RUAUX, Président de la commission nationale de Hockey subaquatique
- Thierry TIRARD, Coordinateur du Collège National des Commissaires
- Hélène FAUQUEUX, Responsable chargée des finances de la CNHS
- Gilbert CIULLA, Secrétaire de la CNHS

5. Déroulement du championnat

Lieu :

Piscine La Vague Avenue d'Ours Mons 43000 Le Puy en Velay

L'entrée des participants (officiels, joueuses et joueurs) s'effectue par l'entrée d'accueil de la piscine. Les véhicules stationnent sur le parking face à la piscine.

Accueil : Samedi 29 mars 2025

Accueil et contrôle des équipes 8H00

Début du 1^{er} match 9H30

Fin du dernier match 20H00

Dimanche 30 mars 2025

Début du 1^{er} match 8H30

Remise des récompenses 17h45

L'organisation du championnat est sous l'entière responsabilité du CNC qui a délégué de la CNHS dans le cadre des championnats de France.



Les joueuses et joueurs ont accès aux vestiaires collectifs et casiers associés. Il est recommandé de ne pas laisser ses affaires dans les vestiaires collectifs. Ils pourront servir tout au long de la compétition de lieu de préparation ou debrief' d'équipe au besoin. Merci d'en prendre soin également.

6. Règles du jeu :

Le règlement de la compétition sera conforme à la réglementation de la CNHS dernière version en vigueur.

Marquage des points : Match perdu : 1 point Match nul : 2 points Match gagné : 4 points
Match forfait : 0 point

Équipes :

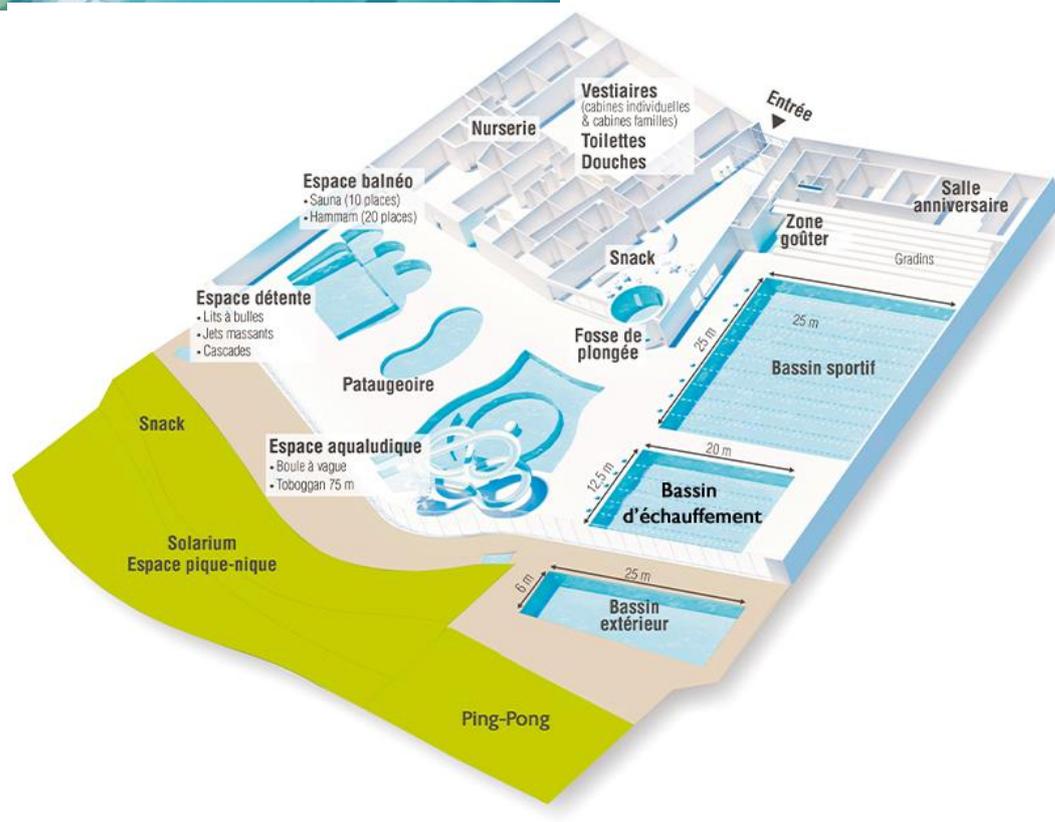
Ce sont les équipes composées de joueuses et joueurs de plus de 35 ans, préalablement inscrites à la compétition.

Seules les équipes ayant renvoyé l'ensemble des documents, feuilles d'inscription et d'engagement dûment remplies ainsi que les frais d'engagement dans les délais définis par le CNC à la personne désignée sur ces documents, seront autorisées à participer (voir modalités d'inscription de la réglementation en vigueur).

Les documents d'inscription sont disponibles sur le site de la commission nationale :

<https://hockeysub.ffesm.fr/saison-2024-2025>.

La réunion des capitaines de chaque équipe sera organisée par le commissaire de la compétition Un(e) licencié(e) de l'équipe doit être impérativement présent(e) lors de la cérémonie de la remise des récompenses.



Contrôle des documents liés aux équipes :

Le contrôle sera effectué à l'accueil des équipes dès 8H00. Tous les documents doivent impérativement être déposés 1h00 avant le 1^{er} match (cf feuille d'accueil).

Les licences, certificats médicaux, attestation QS-SPORT seront conformes à la réglementation en vigueur, il n'y aura aucune dérogation. Le contrôle des licences et certificats médicaux se fera à l'intérieur du complexe sur le bord du bassin sur la table prévue à cet effet. Seules les équipes déclarées en règle seront autorisées à accéder à la piscine. Les autres devront se mettre en conformité avant de pouvoir y accéder. En cas de doute ou de question sur les documents à fournir, n'hésitez pas à contacter le commissaire de la compétition.

7. Règlement de la piscine :

Le comité organisateur ne saura être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objet.

Règlement :

- les accompagnants n'ont pas accès à la baignade sur le bassin de la compétition. Mais possibilité de payer une entrée « publique » pour accéder aux autres bassins.
- interdiction de fumer dans la piscine,
- pas de chaussure autour du bassin,
- interdiction d'utiliser des verres et des bouteilles en verre sur le bord du bassin,
- déposer les papiers et les reliquats de repas dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les athlètes de chaque équipe doivent passer par les douches et les pédiluves pour accéder au bassin.
- Interdiction de se rendre dans le Hall d'entrée pieds nu et/ou en maillot de bains et/ou torse nu.

8. Bassin intérieur :

Informations sur l'équipement sportif :

Pour la compétition nous aurons accès au bassin sportif et aux gradins (500 places)

- Type : Intérieur
- Nature du sol : Inox
- Forme du bassin : Rectangulaire/carré
- Longueur du bassin : 25 m
- Largeur du bassin : 25 m (15m pour le terrain des matchs, 10 mètres pour les échauffements)
- Profondeur minimum : 2.50 m
- Profondeur maximum : 2.50 m
- Nombre de couloirs de nage : 10

Sur le terrain de la compétition les « angles fermés » seront mis en place et testés pour la première fois en compétition officielle CNHS.

9. Hébergements :



IBIS HÔTEL ★★★

Tél : 04 71 02 22 22

1 avenue d'Aiguilhe Le Puy-en-Velay

Email : H0972@lepuy-hotels.com



IBIS STYLES ★★★

Tél : 04 71 09 32 36

47 boulevard Maréchal Fayolle Le Puy-en-Velay

Email : H1197@accor.com



IBIS BUDGET ★★

Tél : 04 71 02 83 41

25 avenue Charles Dupuy Le Puy-en-Velay

Email : H2495@accor.com



B&B HÔTEL ★★

Tél : 04 71 05 68 66

2 avenue Charles Massot Vals-près-le-Puy

Email : bb_4545@hotelbb.com

Tarif par Chambre, petit déjeuner inclus :

	Tarif Single BB	Tarif Double BB	Tarif Triple BB	Taxe de séjour
Ibis Centre	63€	66€		1,10€
Ibis Styles	70€	75€	95€	1,10€
BB	60€	63€	90€	0,90€
Ibis Budget	60€	63€	90€	0,90€

10. Restauration :

Les repas sont à la charge des équipes. Le snack de la piscine sera ouvert durant le week end.

11. Remise des récompenses

La remise des récompenses aura lieu dans le hall de la piscine. Un pot sera proposé, un représentant des équipes est requis selon le règlement.

12. Contacts Championnat de France

- Yoann Castella – Tel 06 17 15 70 30 - Mail : yoann.castella@wanadoo.fr

